

### RFP-CMIP212013-7

## Amendement No. 4: Aux documents d'appel d'offres

# Services de conception et de fabrication des expositions

Date de l'amendement : Le 7 novembre 2013

### À tous les proposants :

#### Le but de cet amendement est de donner l'information suivante :

 Dans les documents d'appel d'offres de la demande de proposition originale CMIPMCIQ2013-7 pour des Services de conception et de fabrication des expositions, les proposants doivent remplacer les dates et heure la clôture par celles qui suivent :

#### Jeudi 14 novembre 2013 à 1600 HNA

 Section 2.6 d – Aspects hors du projet/Clarification de la portée – Le choix des images ne fait pas partie du mandat (cependant, l'entrepreneur est responsable d'en obtenir et d'en payer les licences). Veuillez clarifier la façon dont ce processus sera mis en place.

Réponse : L'équipe de l'entrepreneur en conception-fabrication sera responsable de soumettre les images potentielles au Musée pour fins d'étude. Une fois les images évaluées et acceptées, l'entrepreneur devra en obtenir la licence.

3. Section 2.6 d – Aspects hors du projet/Clarification de la portée – L'entrepreneur aura-t-il accès au matériel d'archives comme les bandes audio, les images et les séquences par l'entremise du consultant ou du personnel du Musée, ou l'entrepreneur et les producteurs médiatiques devront travailler dans le cadre de leurs propres contrats ?

Réponse : L'accès au matériel d'archives du Musée est traité dans l'amendement No. 3. L'entrepreneur est responsable d'obtenir du matériel supplémentaire dans le cadre de son propre contrat supplémentaire non prévu par le Musée.

4. Section 2.6 d – Aspects hors du projet/Clarification de la portée – Les historiens, conservateurs, consultants ou le personnel du Musée seront-ils mis sans frais à la disposition de l'entrepreneur afin de soutenir le développement du contenu ?

Réponse : Le personnel du Musée et l'équipe de projet, y compris le consultant et les gestionnaires de projet du Musée seront disponibles sans frais afin de soutenir le développement du contenu dans le cadre de ce projet.

5. Section 2.7 b – Système de gestion du contenu – Peut-on obtenir des détails supplémentaires au sujet de ce système ? Par exemple, quelle est la fréquence prévue des changements ? Qui



apportera ces changements ? Quel niveau de formation devront posséder les utilisateurs principaux ?

Réponse : Cette information sera élaboré avec l'entrepreneur. Comme la conception de l'exposition est encore à réaliser, il est difficile d'envisager ce qui est possible et comment le système devrait fonctionner. Le Musée nécessitera également l'expertise de l'entrepreneur spécialiste de l'entrepreneur à comprendre les nombreuses options disponibles.

6. Section 10.5 – Analyse préliminaire du budget. Veuillez préciser la nature des zones. S'agit-il de chacune des sections et sous-sections identifiées dans le Plan d'interprétation ?

Réponse : Oui. Le Plan d'interprétation est un document préliminaire et des modifications pourraient s'avérer nécessaires.

7. Section 10.5 – Analyse préliminaire du budget. Devrait-on y inclure uniquement des points relatifs au budget de construction ? Dans l'affirmative, qu'est-ce qui fait partie de votre définition de la construction ?

Réponse : Les proposants sont tenus d'élaborer le budget détaillé selon leurs propres définitions et des hypothèses.

8. Plan d'interprétation – Éléments à technologie multitouches : Combien de pages (couches) sont requises pour la technologie multitouches ? Par exemple, au point 2.4.2 du Plan d'interprétation – Que feriez-vous ? et l'histoire du Quai 21, le pont de la Deuxième Guerre mondiale – ces éléments peuvent devenir passablement complexes, une fourchette ou une moyenne par élément serait utile.

Réponse : Le Musée encourage d'entrepreneur en conception-fabrication à envisager l'utilisation créative de la technologie multitouches adaptée au grand public.

9. Date limite de présentation de la demande – Vu que le 11 novembre est un congé fédéral, est-il possible de retarder la date limite au 14 novembre ?

Réponse : Oui.

Fin du document